



CONDITIONS GENERALES D'ADHESION AU BESANÇON TRIATHLON

Mon adhésion 2018 au Besançon Triathlon est valide du : 4 septembre 2017 au 31 aout 2018.

Si renouvellement: l'adhésion doit être validée avant le 30 septembre 2017.

En adhérant au Besançon Triathlon ou en tant que responsable légal d'un adhérent mineur, je reconnais avoir pris connaissance des modalités suivantes et m'y conformer:

ENTRAINEMENT à OSSELLE

Avec ma licence, j'ai un accès gratuit à la plage d'OSSELLE, SUR PRESENTATION DE LICENCE.

Lorsque des entrainements club y sont organisés, je m'engage à m'entraîner en suivant et respectant les consignes de l'entraîneur.

Si je ne veux pas m'y conformer, ou lorsque j'accède à la plage hors de ces créneaux et/ou en l'absence d'un entraîneur, je m'engage à respecter la zone de baignade autorisée et je ne pourrai en aucun cas engager la responsabilité du Besançon Triathlon et de la plage d'Osselle. J'agis donc sous **ma propre responsabilité** et me conforme au règlement intérieur du site.

CHARTRE du CLUB:

Des Droits	Des Devoirs
<ul style="list-style-type: none">- Un encadrement de qualité grâce à des entraîneurs formés.- Des séances d'entraînement au cours de la semaine dans les trois disciplines.- Des tenues et du matériel à prix préférentiels- Des moments de convivialité tout au long de l'année.	<ul style="list-style-type: none">- Respecter les créneaux et les lieux d'entraînements (horaires, consignes, réglementation...)- Respecter les entraîneurs, licenciés et bénévoles.- Etre respectueux envers le public rencontré lors des entrainements et compétitions-Aider à ranger le matériel (notamment les lignes d'eau)- Participer en tant que bénévole à la vie du club (Possibilité d'intégrer une commission au sein du club pour l'aider dans son développement).

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter la charte du club.

ORGANISATIONS du CLUB

En prenant ma cotisation au Besançon Triathlon, j'adhère à une association qui emploie un entraîneur. Mais elle ne peut fonctionner sans les bénévoles. J'accepte de remplir ce rôle lors des organisations d'évènements, et plus particulièrement lors du Trivauban en juin.

Si je ne souhaite pas participer à l'organisation de cet évènement en tant que bénévole, je m'engage à verser la somme de 100€ (pour les adhérents âgés de 18 ans et +).

PARTENAIRES et PARTENARIAT

En adhérant au Besançon Triathlon, j'accepte de recevoir les offres promotionnelles de nos partenaires.

Si je ne souhaite pas les recevoir, j'envoie un mail de désinscription au secrétariat du club.

Savez-vous que vous pouvez devenir un donateur pour le club en y étant encouragé par l'administration fiscale? En effet, dans la limite de 20% de votre revenu imposable, vous pouvez donner à une association sportive et recevoir une réduction de vos impôts de 66%!

100€ de don >> 66€ de réduction d'impôt

Les dépenses de mécénat engagées par les entreprises ouvrent droit à une réduction d'impôts de 60% du montant des dons (retenu dans la limite de 5p1000 du chiffre d'affaires).